

to me -

isso@univ-grenoble-alpes.fr

Feb 1, 2024, 12:36 PM (10 days ago)







Bonjour Karim Elahmar,

Vous êtes convoqué(e) mercredi 14 février 2024 à 9H40, à l'antenne de la préfecture sur le campus à la MUSE (80 Allée Ampère, 38400 Saint-Martin-d'Hères; arrêt de tramway "Gabriel Fauré"), afin de déposer votre demande de titre de séjour étudiant.

Important et pour éviter tout refus de guichet par la préfecture, merci de vous présenter 10 minutes à l'avance et n'oubliez pas d'apporter (originaux et copies) pour le jour du rendez-vous:

- votre passeport en cours de validité (original) ;
- votre titre de séjour;
- 3 photos d'identité;
- la fiche de renseignements + la fiche de cursus scolaire complétées, datées et signées;
- Toutes les copies des documents demandés.

Tout dossier incomplet entraînera un refus de guichet par la préfecture

Bien cordialement,



Ignacio